



**MINISTRE  
DE L'ÉDUCATION**

Bureau 168  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) Canada  
R3C 0V8

**31 MARS 2020**

Destinataires : Directeurs généraux des divisions scolaires  
Directeurs des autorités scolaires des Premières nations  
Administrateurs des services aux élèves  
Directeurs des écoles des Premières nations  
Directeurs des écoles indépendantes subventionnées

Chers collègues,

Je vous remercie pour le leadership dont vous avez fait preuve en réponse à la crise de la COVID-19. J'ai constaté votre engagement extraordinaire à vous assurer que l'apprentissage de vos élèves se poursuit tout en continuant à donner la priorité à leur santé et à leur bien-être, et je tiens à vous exprimer ma sincère appréciation.

Suite aux recommandations du médecin hygiéniste en chef du Manitoba, j'ordonne ici que toutes les écoles suspendent définitivement les activités d'apprentissage en classe pour cette année scolaire.

Les élèves devront participer de manière active aux activités d'apprentissage à distance. Ceux qui devaient recevoir leur diplôme du secondaire cette année le recevront. Aucun élève n'échouera son année scolaire en raison de la pandémie de COVID-19. Les examens provinciaux seront annulés. Les activités d'évaluation vont toutefois se poursuivre. Les élèves recevront une note finale et un bulletin de fin d'année. Nous avons entamé des activités de planification pour, entre autres, minimiser les répercussions de la situation sur la prochaine année scolaire et prévoir des mesures de rattrapage pour les situations où elles seront nécessaires. Les fonctionnaires de mon ministère partageront avec vous dans les jours à venir un cadre de travail spécifique avec plus de détails.

Les établissements scolaires sont peut-être fermés, mais les écoles doivent maintenir un niveau minimal de personnel permettant aux enseignants d'accéder à leurs ressources et aux centres de garde d'enfants en école de fonctionner dans le cadre des nouveaux paramètres en place. Les écoles doivent appliquer le respect des mesures de distanciation sociale et augmenter leurs activités de nettoyage pour prévenir la propagation de l'infection.

Les économies générées par ces fermetures doivent être enregistrées dans un compte distinct et ne pourront être dépensées qu'avec l'autorisation du ministère, alors même que nous essayons de déterminer la meilleure manière d'utiliser ces fonds au profit des élèves pendant cette période sans précédent.

Nous sommes résolus à nous assurer que les parents, les élèves, les enseignants et les administrateurs reçoivent régulièrement l'information nécessaire. Veuillez consulter la section des écoles du site Web d'information sur la COVID-19 ([www.gov.mb.ca/covid19/infomanitobans/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/infomanitobans/index.fr.html)) pour suivre les derniers développements.

Encore une fois, je vous remercie pour votre soutien et pour votre engagement envers l'éducation.

Veuillez agréer mes meilleures salutations.

Le ministre de l'Éducation,

*Original signé par*

Kelvin Goertzen